

Installations classées pour la protection de l'environnement : enquête publique parc éolien massif forestier de Lanouée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est en cours relative à la demande de la Société Les Moulins du Lohan en vue d'obtenir l'autorisation de créer un parc éolien de 16 ou 17 aérogénérateurs et d'un poste de livraison dans le massif forestier de Lanouée.

La Commune de St Malo des 3 Fontaines étant dans le périmètre d'affichage réglementaire, le Conseil Municipal doit prendre position sur le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, n'émet pas d'avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien dans le massif forestier de Lanouée.

Conditions de liquidation du SIAEP de Ploërmel

Le Conseil Municipal approuve les conditions de liquidation du SIAEP de Ploërmel au profit du SIAEP de Brocéliande qui sont les suivantes :

➤ en matière financière et comptable : l'actif et le passif constatés au moment de la dissolution ainsi que les résultats de clôture constatés au moment de la liquidation seront répartis entre les communes membres selon la clé de répartition suivante : au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente

L'ensemble de ces éléments a vocation à être intégralement et simultanément transféré au SIAEP de Brocéliande.

➤ en matière de contrats souscrits et engagements pris par le SIAEP de Ploërmel : les contrats continueront d'être exécutés dans les conditions antérieures par le SIAEP de Brocéliande.

Apports au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Brocéliande

Le Conseil Municipal approuve les conditions des apports au SIAEP de Brocéliande qui sont les suivantes :

- en matière financière et comptable : l'actif et le passif constatés au moment de la dissolution du SIAEP de Ploërmel ainsi que les résultats de clôture constatés au moment de la liquidation qui ont été répartis entre les communes membres au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente sont intégralement transférés au SIAEP de Brocéliande.

- en matière de contrats souscrits et engagements pris par le SIAEP de Ploërmel continueront d'être exécutés dans les conditions antérieures par le SIAEP de Brocéliande.

Acceptation d'un don par la Société ELECTRAWINDS

Après avoir été informé par le Maire de l'intention émise par la Ste ELECTRAWINDS, propriétaire des trois éoliennes implantées sur la commune, de faire un don à la commune de 6000 € , le Conseil Municipal accepte ce don qui servira à financer les travaux de rénovation du chauffage de la Mairie.

Avenant contrat maintenance logiciels informatiques

Après avoir pris connaissance des termes de l'avenant proposé par la Ste JVS suite au remplacement des logiciels de la Mairie (migration d'HORIZON vers HORIZON ON LINE), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014 et dont le coût s'élève à 800 € HT.